



Sanction déguisée à mon encontre

Par **Renosore**, le 10/11/2020 à 18:56

Embauche en tant qu assistante de direction . Je reviens de vacance et quel qu un est sur mon poste. On me demande d aller gérer l urbanisme. A la remise de ma fiche poste , celle ci est clairement une fiche de catégorie b alors que je suis A. Avec le même salaire mais une part variable sur objectif. (Objectif non réalisable)je perd donc sur mon salaire initial si non atteinte des objectifs . Quel recours, le maire ne veut rien entendre.

Par **P.M.**, le 10/11/2020 à 19:05

Bonjour tout d'abord,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Territoriale, vous pourriez aussi vous rapprocher d'un avocat spécialiste en Droit Administratif...

Par **Marck.ESP**, le 11/11/2020 à 13:42

Bonjour

On dit généralement que le fonctionnaire est titulaire de son grade mais pas de son poste.

Si vous estimez être victime d'une sanction injustifiée, ces parutions sur le site vous intéresseront.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-marc-wahed/sanction-disciplinaire-deguisee-dans-domaine-16110.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/recours-contre-sanctions-disciplinaires-deguisees-16966.htm>